

Concours « Emballé 5.0 » du Conseil National de l'Emballage



Emballé 5.0

2019

Le Conseil National de l'Emballage est une association qui a pour objet de favoriser le meilleur usage de l'emballage des biens de consommation, du stade de la production à celui de l'utilisation finale, notamment par la réduction à la source.

Ses missions, depuis 1997, sont :

- Elaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, de production, de diffusion et d'utilisation de l'emballage des produits,
- Emettre des avis ou recommandations à l'attention des différentes parties prenantes,
- Etre moteur dans l'élaboration d'une politique responsable d'éco-conception des emballages des produits,
- Développer et promouvoir la prévention et la réduction à la source des emballages,
- Favoriser le dialogue entre les partenaires.

C'est dans ce cadre que le Conseil National de l'Emballage souhaite distinguer et valoriser des pistes d'innovations, pertinentes pour le consommateur, porteuses de sens pour le bien commun et pour la préservation de l'environnement et exemplaires en termes de prévention des déchets et de réduction à la source des emballages.

1/ Institution du concours « Emballé 5.0 » du Conseil National de l'Emballage

a) Contexte

Chaque année, bon nombre de produits sont commercialisés ou mis à disposition directement emballés. Ces emballages, associés aux produits, assurent de multiples fonctions indispensables aussi bien au produit lui-même, qu'aux consommateurs et aux professionnels : protection, conservation, hygiène, information, présentation, regroupement, transport, stockage...

Leur nombre évolue selon des effets explicatifs tels que l'augmentation de la population, que la croissance du nombre de ménages, ainsi que l'évolution des modes de vie, des besoins et des attentes des français. La fréquence de leur usage peut s'expliquer par plusieurs facteurs comme la baisse de la taille des ménages (35,7 % des ménages sont composés d'une seule personne et le nombre moyen de personne par ménage est de 2,25 en 2013 en France), l'urbanisation croissante, la modification des rythmes de vie, l'équilibre nutritionnel et la santé, les contraintes économiques, la prépondérance des loisirs et des activités annexes...

Ainsi, optimiser les emballages par la prévention est nécessaire en vue de la réduction des déchets et innover devient clé pour définir le « juste emballage ».

L'éco-conception, au-delà de la prévention par réduction à la source, a pour but de concevoir des produits respectant les piliers du développement durable sur tout le cycle de vie du produit emballé (de l'extraction de la matière à sa valorisation en fin de vie).

b) Objectifs

Le Conseil National de l'Emballage souhaite distinguer et valoriser des pistes d'innovations, pertinentes pour le consommateur, porteuses de sens pour le bien commun et exemplaires en termes de prévention des déchets et de réduction à la source des emballages.

2/ Candidatures

Le concours est ouvert à un nombre limité (moins de 10 en 2019) d'écoles et d'universités (formations post-bac) retenues par le CNE. Des équipes seront constituées de un à quatre étudiants.

3/ Domaines d'exploration :

Identification de pistes de ruptures dans l'un des trois domaines suivants :

- Commercial, marketing (présentation et accessibilité en magasin des produits),
- Comportemental (consommateurs),
- Technologique (matériaux, mise en œuvre, conception).

Vous devez étudier un produit emballé selon le thème suivant :

Un Emballage pour Demain s'adaptant aux nouvelles tendances de consommation et aux nouveaux canaux de distribution

Les étudiants pourront investiguer l'innovation en emballage notamment pour :

- Le E-commerce
- L'évolution des recharges quel que soit le produit
- Les produits en vrac
- Etc.

Les propositions devront montrer qu'elles se démarquent de l'existant en vue d'un moindre impact sur l'environnement tout en répondant à ces nouvelles tendances.

Les étudiants s'appuieront dans leur démarche sur les différents documents du CNE :

- L'Emballage en France
- Allégations environnementales relatives aux emballages des produits
- Contribution de l'emballage à la réduction du gaspillage alimentaire en France
- Compatibilité contenant/contenu
- Emballage et évolution des modes de consommation et des canaux de distribution
- Emballages et consigne : Panorama des systèmes de réemploi
- Emballages et logistique
- Emballages et traçabilité des produits
- Emballages et Economie Circulaire
- Produits préemballés, produits en vrac
- Pourquoi les produits sont-ils emballés ainsi ?
- Eco-Conception et Emballages : guide méthodologique

Le parti pris du concours est celui de l'innovation, c'est-à-dire :

- Remettre en cause l'existant,
- Imaginer l'impossible,
- Se projeter dans le futur,
- Décloisonner sa pensée,
- Partir de feuille blanche.

N'hésitez pas à faire preuve d'audace, de persévérance et de force de conviction.

4/ Critères de sélection des dossiers

Les dossiers devront répondre aux critères suivants :

- Cohérence avec le thème imposé,
- Utilité de la proposition,
- Réponse à un problème actuel de développement durable,
- Caractère innovant / Créativité,
- Respect de la directive 94/62/CE et de la norme associée NF EN 134280.

5/ Dossier de candidature

Le dossier de présentation (ce document signé + le dossier de candidature) devra être présenté en quatre pages environ, en un exemplaire papier ou électronique, de la manière suivante :

- Contexte/problématique analysée/marché
- Objectifs
- La proposition devra être factuelle (objectif, étapes, bénéfices attendus) et étayée par des données chiffrées intégrant les divers indicateurs de conception. Pour cela, les étudiants pourront se servir des documents à leur disposition :
 - Sur le site internet du CNE <http://www.conseil-emballage.org/> : les indicateurs clé de prévention, Eco-conception & Emballages : guide méthodologique, etc.
 - Citeo met gratuitement à disposition des outils tels que :
 - ✓ <http://bee.citeo.com/> : une méthode simplifiée d'évaluation environnementale des emballages. Cet outil permet notamment d'identifier les leviers d'optimisation et de comparer différentes solutions d'emballage d'un point de vue environnemental.
 - ✓ <http://tree.citeo.com/> : cet outil permet d'évaluer la recyclabilité de leur projet d'emballage.
 - ✓ <https://feel.citeo.com/> : outil facilitateur d'Eco-conception des produits emballés.
 - Les adhérents CNE seront mis à contribution pour supporter les projets des étudiants.
- La proposition devra faire l'objet de dessins ou de croquis voire de maquettes pouvant aider à la compréhension de l'idée en termes de faisabilité, de commercialisation et d'usage par les consommateurs.

Les dossiers seront évalués sur la base de la notation suivante :

- Caractère innovant : 5 points
- Caractère transposable à d'autres packagings et/ou à d'autres marchés de produits : 5 points
- Intégration du développement durable : 5 points
- Intégration de l'usage par l'utilisateur, le consommateur : 5 points

Tout dossier reçu incomplet ne fera pas l'objet de relance de la part du CNE et sera donc écarté.
Tout dossier arrivé après la date limite de dépôt sera écarté.

6/ Déroulement du concours

Pendant le déroulement du concours, les candidats pourront, s'ils le souhaitent, demander des informations complémentaires à partir du jour de l'ouverture du concours (soit le 3 septembre 2018) au Conseil National de l'Emballage par téléphone au : 01 53 64 80 30 ou par e-mail : c.n.e@wanadoo.fr
Les réponses seront données sous 48 heures.

7/ Jury

Un jury de professionnels sélectionnera 6 à 8 dossiers. Le jury est souverain dans ses décisions.
Les équipes sélectionnées présenteront leur projet lors de la cérémonie de remise de prix (six minutes pour convaincre). Ces équipes seront ensuite évaluées par l'auditoire sur la base du contenu du projet (fond et forme) ainsi que sur la prestation lors de la présentation. Le public votera de manière électronique pour les trois meilleures équipes qui seront alors primées.

Les jurés :

- Bruno Siri, Délégué général du Conseil National de l'Emballage
- Michel Fontaine, Président du Conseil National de l'Emballage
- Un juré pour chacun des 9 collèges du CNE :
 - Producteur de matériaux d'emballage,
 - Fabricant d'emballage,
 - Conditionneur,
 - Distributeur,
 - Opérateur de collecte et de valorisation,
 - Association de consommateur,
 - Association environnementale,
 - Collectivité locale
 - Autre entreprise, autre fédération
- Un designer
- Des journalistes de la presse écrite

8/ Récompenses

Les lauréats remporteront :

- Une mise en relation facilitée entre les partenaires du CNE et les étudiants, en vue de leur entrée en stage dans le cadre de leur cursus,
- La diffusion de leur projet auprès des partenaires pour une opportunité éventuelle de réalisation.

9/ Conditions éliminatoires

Produit ou emballage ne rentrant pas dans les conditions énoncées dans les points n°3 et n°4 du présent règlement.

10/ Communication

Les lauréats autorisent par avance et sans contrepartie financière le Conseil National de l'Emballage à évoquer dans ses supports de communication (dossier de presse, newsletter, site internet notamment) les actions présentées dans les dossiers de candidature, sans limite de temps. Cette disposition garantit l'organisateur de tout recours de tiers à cet égard.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations du concours feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, par l'image et la parole. La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement et spécialement l'autorisation d'utilisation des noms cités et des images.

Les documents fournis sont cédés gratuitement et libres de droits au Conseil National de l'Emballage. Un lien réciproque et gratuit sera mis en place sur les sites internet des écoles des candidats et le site du Conseil National de l'Emballage.

Les lauréats et les partenaires sont invités à communiquer le palmarès et à utiliser les documents de communication fournis par le Conseil National de l'Emballage.

11/ Responsabilité

Le Conseil National de l'Emballage ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable si le concours devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

12/ Calendrier

- Lancement du concours le **3 septembre 2018**.
- Dossier à envoyer au : Conseil National de l'Emballage 251 Boulevard Pereire 75017 Paris et/ou à l'adresse mail : c.n.e@wanadoo.fr avant la date de clôture le **lundi 14 janvier 2019 à minuit**.
- Sélection des dossiers par le jury le **mercredi 23 janvier 2019**.
- Une cérémonie de remise des prix officialisant la sélection finale par vote de l'auditoire se tiendra le **6 février 2019**.

13/ Acceptation du règlement

La participation des candidats au présent concours implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

14/ Lois informatiques

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de nous écrire à l'adresse suivante :

Conseil National de l'Emballage 251 Boulevard Pereire 75017 Paris.

J'accepte les conditions du présent règlement.

J'accepte les conditions du présent règlement.

J'accepte les conditions du présent règlement.

Nom Prénom
Ecole
Fait à
Le

Nom Prénom
Ecole
Fait à
Le

Nom Prénom
Ecole
Fait à
Le

Signature

Signature

Signature